



NEANT

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

IMMEUBLES NUS À USAGE AUTRE QU'HABITATION

Le formulaire $^{\circ}2072$ -E et, le cas échéant, la déclaration $^{\circ}1330$ -CVAE doivent impérativement faire l'objet d'un dépôt dématérialisé (EDI-TDFC)

Vous trouverez toutes les informations utiles sur impots gouy fr dans la rubrique PROFESSIONNELS

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	iouverez to	aces to mornations affect our impossignment at a radique i real Esociety (EEE).		
Dénomination de l'entre	EPRISE :			
Adresse de l'entreprise :				
Nom et adresse personne l'exploitant :	ELLE DE			
	,			
1		N° d'identification de l'entreprise (SIREN)		
Exercice ouvert le :		et clos le :		
I - RECETTES			R01	
Montant brut des fermages of	Iontant brut des fermages ou des loyers encaissés			
Dépenses par nature déduc collectivité ou l'organisme s	R02			
Recettes brutes diverses (subventions ANAH, indemnités d'assurances)				
		TOTAL A	T01	
II – DÉDUCTIONS, FRAI	IS ET CI	HARGES		
Frais d'administration et de gestion et autres frais de gestion				
Primes d'assurances				
Dépenses de réparation, d'en	D03			
Dépenses spécifiques aux monuments historiques				
Charges récupérables non récupérées au départ du locataire				
Indemnités d'éviction, frais de relogement				
Déductions spécifiques du revenu brut (diminuées des éventuelles réintégrations)				
Montant de la déduction au titre de l'amortissement				
Provisions pour charges de copropriété payées par les copropriétaires bailleurs et régularisations éventuelles de provisions antérieures			D11	
Déduction de 50 % des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

TOTAL B | T02



III – VALEUR AJOUTÉE PRODUITE					
Calcul de la Valeur Ajoutée					
TOTAL (lignes T01-T02)	Т03				
IV - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)					
Mono établissement au sens de la CVAE (cocher la case)	L01				
Effectifs au sens de la CVAE *	L05				
Période de référence: date de début date de fin					
Valeur ajoutée rentrant dans le dispositif de la CVAE	D12				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	L03				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	L06				
Date de cessation	L04				

^{*} Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés